

Allocations familiales

J'arrive maintenant à la raison principale de mon intervention et qui est de rappeler au ministre qu'un de ses amis, et aussi des miens, je suis heureux de le dire, ancien haut fonctionnaire, m'a écrit, comme il lui a écrit, proposant certaines choses dont nous pourrions tenir compte. Je prie donc le ministre d'y songer. Je sais que les idées exposées dans la lettre en question ne peuvent être insérées dans le bill aujourd'hui et je sais également que le bill C-211 est déjà rédigé. Mais cet ancien haut fonctionnaire, qui possède une certaine expérience dans ce domaine, prétend que nous avons ici une loi sur les allocations familiales. Ce n'est pas une loi sur les allocations aux enfants, bien que parfois les gens utilisent des expressions populaires dans ce sens-là.

● (1640)

Le spécialiste dont je parle soutient que si l'objet de ce bill est de protéger l'intégrité de la famille et d'en faire une entité économique viable et ainsi de suite, il faudrait, en plus du montant versé pour les enfants, prévoir une allocation pour la mère. Il affirme également que si nous nous intéressons à l'intégrité et à la sécurité de la famille, une mesure législative de ce genre devrait inclure une allocation de logement. Je trouve que l'idée a du bon.

Je suis d'humeur aujourd'hui à apprécier les progrès que nous avons réalisés, mais j'attends l'avenir avec impatience. Je souligne ces idées qui, je le répète, ont déjà été présentées au ministre par un spécialiste dans ce domaine, dans l'espoir qu'il en tiendrait compte. Nous sommes venus à bout de ce monstre qui est le régime de revenu familial garanti. Le ministre a apporté quelque chose de neuf aux notions de sécurité sociale telles qu'elles nous sont présentées de l'autre côté de la Chambre. Peut-être que ces idées sont avancées plus facilement dans notre genre de Parlement qu'elles ne le sont lorsqu'un parti est majoritaire, mais quoi qu'il en soit, le ministre a apporté des idées nouvelles.

J'aimerais qu'il retourne lire la proposition qui lui a été envoyée et dont j'ai déjà parlé, et qu'il demande aux responsables de son ministère et à ses collègues du cabinet de voir s'il ne serait pas possible de redistribuer le revenu et d'assurer la sécurité et l'intégrité de la famille en prévoyant des allocations familiales qui comprennent non seulement un montant pour chaque enfant mais également une somme pour la mère et pour le logement. A mon sens, c'est une très bonne idée.

Je conclurai en répétant ce que j'ai souvent dit, c'est-à-dire que nous avons là une bonne mesure législative. Même si nous l'appuyons, elle n'est pas définitive et nous espérons que le ministre prêter attention aux moyens d'améliorer cette mesure déjà bonne.

M. Lalonde: Monsieur le président, permettez-moi de remercier le député pour ses remarques élogieuses à l'égard des termes de ce bill. Je suis certain que la personne qui l'a rédigé sera très heureuse d'entendre ces remarques, d'autant plus que c'est la même personne qui a rédigé le bill précédent. Cela prouve peut-être que le problème que visait à résoudre le bill précédent était peut-être plus complexe qu'il n'avait semblé à l'époque.

Quant à l'autre question soulevée par le député, nous étudions en fait les points qu'il a mentionnés et qui ont été portés à mon attention par des lettres. J'aimerais simplement renvoyer le député à la sixième proposition du document de travail, où nous énonçons ce qui suit:

Ceux dont le revenu d'emploi serait insuffisant en raison de la taille de leur famille (et ce même après l'augmentation des allocations familiales telle que formulée) ou en raison de la nature de

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

leur emploi (emploi autonome à temps partiel ou intermittent, et peu rémunéré) ces revenus devraient être assortis d'un supplément, aux termes d'un régime unique appelé supplément de revenu général, et comportant en outre des éléments d'incitation au travail.

Donc, des études et des recherches sont actuellement en cours pour savoir comment exactement régler le problème dont a parlé le député. Bien que je n'aie pas l'impression que nous puissions lui apporter une réponse à temps pour en permettre l'examen en regard de l'autre bill sur les allocations familiales, j'espère que j'aurai des propositions à faire au cours de la prochaine année.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais très brièvement exprimer quelques idées à l'occasion de l'étude de cet important projet de loi. En passant, je voudrais faire remarquer que ce ne sont pas toujours les bills les plus épais qui sont les plus importants et qui apportent le plus de qualité et de satisfaction à la population.

Je félicite également l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) d'avoir trouvé le moyen de présenter un projet de loi aussi «compréhensif», tout en utilisant si peu de papier.

Ceci dit, je voudrais également ajouter que la société a tout de même évolué d'une façon extraordinaire depuis une quarantaine d'années. Je me souviens, alors que j'étais jeune, d'avoir entendu parler de ce désir d'adopter une loi qui autoriserait le paiement d'allocations familiales au Canada. Je me souviens également de m'en être fait le propagandiste. Je ne m'occupais pas de politique, mais je m'occupais sûrement des questions sociales, des questions familiales. Et à ce moment-là, certaines gens avaient l'esprit très étroit et nous accusaient tout simplement de propager des idées marxistes, parce que, disaient-ils, donner de l'argent pour rien, c'est du communisme. Alors, ils ne comprenaient pas qu'on vit en société justement pour s'accorder plus d'avantages économiques, afin de mieux réussir dans la vie et que le Canada était un pays qui pouvait se doter d'une telle loi.

Aujourd'hui, on n'entend plus parler de ces choses-là, de ces accusations, et tout le monde semble être convaincu du fait qu'il faut absolument adopter de plus en plus de mesures susceptibles de sauvegarder les droits des familles et des individus.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans son discours de vendredi dernier, à l'étape de la deuxième lecture, a dit que le fait d'augmenter les allocations familiales dans l'immédiat visait à augmenter le pouvoir d'achat des familles qui sont dans le besoin, des familles à faible et à moyen revenu, mais je dis que si cette mesure est bonne—les allocations étant fixées à \$12 par mois—pour combattre l'inflation et augmenter le revenu des familles à faible et à moyen revenu, à plus forte raison obtiendrait-on de meilleurs résultats si elles étaient portées à \$20.

● (1650)

On me répondra peut-être qu'il en coûterait plus cher et qu'évidemment il faudrait taxer davantage. A mon avis, mon collègue de Rimouski (M. Allard) a tout de même exposé, dans ses remarques, des idées assez valables à ce sujet et des moyens que l'on pourrait prendre pour financer, dans le cadre du système actuel, les allocations familiales à un taux plus élevé. De toute façon, je demande au ministre—je lui en ai d'ailleurs déjà parlé—de présenter